



**Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau de l'apprentissage et de la formation continue
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de service

DGER/SDPFE/2025-164

18/03/2025

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGER/SDPFE/2024-286 du 23/05/2024 : Enquête 2024 « observatoire des conditions d'emploi des agents contractuels sur budget des CFA et CFPPA » dans les EPLEFPA.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Observatoire des conditions d'emploi des agents contractuels sur budget des CFA et CFPPA » dans les EPLEFPA – collecte des données en 2025.

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Services régionaux de la formation et du développement/Services de la formation et du développement

Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelles Agricoles

Résumé :

La présente instruction organise la mise en œuvre de la collecte des données en 2025 dans le cadre de l'observatoire des conditions d'emploi des agents contractuels sur budget des CFA et CFPPA dans les EPLEFPA. Elle porte sur l'année 2024. Elle annule et remplace la note de service DGER/SDPFE/2024-286 sur le même sujet.

Compte tenu de l'expérience de la première année de mise en œuvre de cet observatoire, la DGER a confié à l'Institut Agro / Dijon (CNERTA Web) le développement d'un outil en ligne. Cet outil permet d'améliorer la saisie et l'accessibilité aux données ainsi qu'à simplifier le travail des agents. Cet outil est disponible depuis la collecte des données en 2024 portant sur l'année 2023. Il a fait l'objet de plusieurs améliorations afin de faciliter la saisie des réponses et de rendre les indicateurs plus pertinents et utiles aux équipes de direction.

Textes de référence :

- Code rural et de la pêche maritime ;
- Code de l'éducation ;
- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'Etat et de ses établissements publics ;
- Instruction comptable M9.9 relative au cadre budgétaire et comptable des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ;
- Circulaire RDFF1626289C du 20 octobre 2016 du ministre en charge de la fonction publique relative à la réforme du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat.

1. Principes

A compter de l'année 2023, la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) a déployé un observatoire des conditions d'emploi des agents rémunérés sur le budget des établissements (ACB) en activité dans les CFA et/ou les CFPPA des EPLEFPA.

Afin de consolider cette démarche, une plateforme numérique pérenne a été créée.

Cet outil permet de dresser un état des lieux portant sur un ensemble d'indicateurs. Il permet de mieux analyser les situations positives et leur reproductibilité. Il permet aussi d'identifier concrètement les situations où les conditions d'emploi ne respectent pas certaines bases réglementaires en vigueur ou sont significativement inférieures à la moyenne observée. Il constitue un outil d'accompagnement des équipes de direction concernées dans l'objectif d'améliorer la situation, dans l'intérêt à la fois du personnel et des finances du CFA et/ou du CFPPA.

Les résultats de l'observatoire permettent entre autres :

- d'observer et d'objectiver les situations locales de conditions d'emploi des ACB ;
- de dénombrer les personnes travaillant dans les CFA et CFPPA, de caractériser leurs activités et d'observer les modalités de gestion mises en place par les établissements ;
- d'offrir un cadre multifactoriel de lecture de situations locales, régionales et nationales ;
- de suivre ce pilotage dans le temps.

Chaque année (N), une nouvelle collecte de données portant sur l'année N-1 viendra compléter les données disponibles, ce qui permettra une observation pluriannuelle et un suivi de l'évolution des situations.

Cet observatoire n'est en aucun cas un dispositif d'évaluation des directeurs d'établissement ou des centres.

2. Objectifs opérationnels

Cet outil vise plusieurs objectifs complémentaires :

- accompagner les EPLEFPA dans le pilotage des ressources humaines au regard de leur activité, de la santé financière de leurs centres d'apprentissage et de formation continue mais aussi du contexte socio-économique local ;
- doter les commissions régionales de suivi organisées par les DRAAF d'un outil d'observation des indicateurs relevés par l'observatoire ;
- doter la commission nationale de suivi des conditions d'emploi des personnels contractuels sur budget des CFA et CFPPA des EPLEFPA d'un outil d'observation des indicateurs relevés par l'observatoire.

Il a fait l'objet d'un test par un groupe de directeurs et directrices de centre et se veut facile à renseigner en établissement et immédiatement utile.

Le retour des données collectées a vocation à être présenté au niveau local (notamment en conseil d'administration et aux personnels des centres concernés) et à alimenter des synthèses régionales et nationales qui permettront des discussions sur des bases objectives à chaque niveau.

A ce sujet, il est précisé qu'à la clôture de la campagne, sous réserve d'avoir **validé** l'enquête et que suffisamment d'établissements aient validé l'enquête, les répondants ont accès aux « Statistiques du centre » : une quinzaine d'indicateurs comparant les données brutes de leur centre avec celles des autres centres (moyennes nationales). Ces données sont dites « brutes » car elles correspondent aux réponses saisies dans l'outil avant vérification et corrections éventuelles (redressement)¹.

Dans un second temps, des synthèses régionales appelées « monographies » intégrant les données redressées sont produites. Une fois finalisées, elles sont transmises aux SRFD et versées sur la plateforme de l'observatoire à destination des EPLEFPA.

3. Calendrier

Pour la campagne 2025, le portail sera ouvert à la saisie par les établissements du **1^{er} avril au 30 juin 2025**.

4. Saisie des données par les CFA, les CFPPA et les LEGTPA porteurs d'une UFA

L'outil est disponible à l'adresse suivante : <https://observatoire-acb.educagri.fr/>

Sont concernés et doivent répondre, sous couvert du directeur de l'EPLEFPA :

- les CFA ;
- les CFPPA (qui renseignent également l'activité de l'UFA portée le cas échéant) ;
- les LEGTPA **porteurs d'une UFA**.

Les établissements qui ne dispensent pas de formation professionnelle et continue ne sont pas concernés.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des accès (*via* compte de messagerie CAS Educagri), de la saisie et de la validation, **il est impératif** que :

- le directeur de l'EPLEFPA s'assure d'être correctement référencé dans Colentagri, c'est-à-dire sur le bon EPL et sur fonction de direction. Il en va de même pour les directeurs de centres ;
- le directeur de l'EPLEFPA habilite dans l'outil les personnes chargées de répondre (cf. document d'aide à la saisie en annexe) ;
- le directeur de centre désigne une ou des personnes habilitées (correctement identifiées dans Colentagri) pour la saisie ;

¹ La phase de redressement permet d'analyser les données brutes, de les corriger et de neutraliser les absences de réponse afin de rendre les résultats comparables d'une année sur l'autre.

- le directeur de centre valide la saisie des réponses une fois la totalité de l'enquête renseignée sans erreur bloquante.

Le processus technique est détaillé en annexe de la présente instruction. Il est également consultable sur la plateforme informatique.

5. Evolutions de l'Observatoire

A l'issue de la campagne 2024, un groupe de travail visant à recueillir les retours d'expérience de directeurs d'EPL, de CFA et de CFPPA a été organisé par la DGER. Ce dernier a permis de faire évoluer l'outil ainsi que les démarches engagées en prévision de la campagne 2025. Il a également été tenu des comptes des remarques des représentants des personnels.

En ce qui concerne les démarches préalables, il est demandé aux SRFD, **d'ici le 1^{er} avril 2025** :

1. De fournir une liste exhaustive pour leur région des CFA, CFPPA et LEGTPA porteurs d'une UFA au BAFPC (bafpc.sdpofe.dger@agriculture.gouv.fr) ;
2. De solliciter les EPLEFPA de leur région afin qu'ils :
 - vérifient la correcte identification des directeurs d'EPL, de CFA et de CFPPA dans Colentagri ;
 - s'assurent qu'ils parviennent à se connecter à la plateforme et à habiliter les agents concernés.

En ce qui concerne l'outil, les évolutions sont les suivantes :

- La connexion via le CAS Educagri a été mise en avant ;
- La page d'accueil a été alimentée avec des documents et informations à l'usage des répondants ;
- Les messages d'erreur ont été simplifiés afin de pouvoir corriger plus facilement les réponses ;
- Certaines questions ont été supprimées, complétées ou précisées afin d'en faciliter les réponses et de rendre les indicateurs plus pertinents et utiles aux équipes de direction ;
- Le document d'aide à la saisie annexé à la présente note a été complété. Il est également disponible dans la plateforme.

Des sessions d'aide à la connexion et à la saisie à destination des répondants seront organisées par le BAFPC et le CNERTA Web si nécessaire.

Le Directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

Observatoire ACB - Mode d'emploi

Document d'aide à la saisie de l'enquête
sur les conditions d'emploi des personnels ACB

<https://observatoire-acb.educagri.fr>

Connexion et saisie :

- 1- Connexion avec le compte de messagerie via le CAS Educagri

**Bienvenue sur l'*observatoire* des conditions
d'emploi des *personnels ACB***

Se connecter au service d'authentification CAS

Se connecter

- 2- Habilitation des agents par le Directeur de l'ELP (**voir annexe 1**)

Pour cela, les agents concernés doivent avoir une fonction renseignée dans leur établissement d'affectation dans l'outil **Colentagri** (voir avec **correspondant local Colentagri ou DRTIC de la région**).

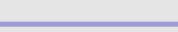
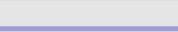
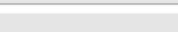
Cas particulier des directeurs de centre : si un directeur de centre est responsable du CFA et du CFPPA, il doit avoir les deux affectations distinctes dans Colentagri : directeur du CFA affecté au CFA et directeur du CFPPA affecté au CFPPA sinon il ne pourra pas valider les enquêtes du CFA et du CFPPA.

- 3- Saisie des données des formulaires 1 à 6 en mode *brouillon* (année 2024 et vérification des données 2023, 2022 et 2021)
- 4- Saisie du formulaire 7 variable1, puis **validation** de l'enquête par le directeur du centre. Les modifications ne sont plus possibles.

Structure de l'enquête :

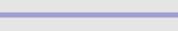
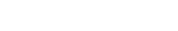
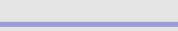
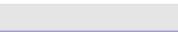
Accueil Tableau de bord Statistiques

Tableau de bord

1 - Le centre	 0%	 ▾
2 - Conditions d'emploi des ACB	 0%	 ▾
3 - Recrutement des ACB en 2022	 0%	 ▾
4 - Activité du centre	 0%	 ▾
5 - Finances et budget	 0%	 ▾
6 - Résilience et développement	 0%	 ▾
7 - Contextualisation	 0%	 ▾

Accueil Tableau de bord Statistiques

Tableau de bord

1 - Le centre	 0%	 ▲
→ Identité du centre	 0%	(Renseigné : 0 / 5)
→ Domaines de formation	 0%	(Renseigné : 0 / 15)
→ Effectifs du centre	 0%	(Renseigné : 0 / 10)
2 - Conditions d'emploi des ACB	 0%	 ▲
→ Accord local et durée de travail	 0%	(Renseigné : 0 / 6)
→ Répartition par type de contrat	 0%	(Renseigné : 0 / 10)
→ Répartition par genre, contrat, fonction	 0%	(Renseigné : 0 / 32)
→ Répartition par fonction, genre, âge	 0%	(Renseigné : 0 / 44)
→ Fonctionnaires en PNA par type de fonctions	 0%	(Renseigné : 0 / 3)
→ Rémunération versées par le centre	 0%	(Renseigné : 0 / 10)
→ Bien-être au travail	 0%	(Renseigné : 0 / 17)
3 - Recrutement des ACB en 2022	 0%	 ▾
4 - Activité du centre	 0%	 ▾
5 - Finances et budget	 0%	 ▾
6 - Résilience et développement	 0%	 ▾
7 - Contextualisation	 0%	 ▾

État de progression de la saisie

Accueil Tableau de bord Statistiques



Tableau de bord

<u>1 - Le centre</u>	<div style="width: 100%;">100%</div>	i ▼
<u>2 - Conditions d'emploi des ACB</u>	<div style="width: 100%;">100%</div>	i ▼
<u>3 - Recrutement des ACB en 2023</u>	<div style="width: 100%;">100%</div>	i ▼
<u>4 - Activité du centre</u>	<div style="width: 94%; background-color: red;">94%</div>	i ^
→ Activité pédagogique	✖ ✖ (Renseignés : 13 / 15, Erreurs : 2)	
→ Effectif des apprenants	✓ (Renseignés : 12 / 12)	
→ Mixité des publics	✓ (Renseignés : 4 / 4)	
<u>5 - Finances et budget</u>	<div style="width: 100%; background-color: orange;">100%</div>	i ^
→ Exécution budgétaire	✓ ⚠ (Renseignés : 10 / 10, Avertissement : 1)	
→ Finances	✓ (Renseignés : 6 / 6)	

Les questions sont regroupées par thème dans les formulaires.

Légende du tableau de bord	
✓	Groupe de questions entièrement renseigné
⌚	Groupe de questions incomplet
⚠	Avertissement (non bloquant). Réponse au-delà de la valeur maximum estimée : vérifier qu'il n'y a pas d'erreur mais non bloquant pour la validation
✖	Erreur bloquante pour la validation : à corriger

A savoir avant de commencer la saisie

Toutes les variables sont **obligatoires**.

Sauf indication contraire, les données sont à renseigner au **31 décembre** de l'année de la campagne de saisie.

Les données en euros seront saisies à l'**unité**

Format des dates : **jj/mm/aaaa**

Aide à la compréhension des questions : deux types



Texte sur fond bleu : information commune à plusieurs champs de saisie



: point info spécifique à la variable

La Cdisation intervient au bout de combien d'année de CDD ?

- Si les durées minimum et maximum sont identiques, remplissez les 2 variables avec les mêmes valeurs.

2.13 - Durée minimum

2

2.13b - Durée maximum

3

2.14 - Le centre a embauché combien de "vacataires" en 2023 (y compris contrats < 200 h) ?

10



Vacataire : Personne affectée à une fonction précise pendant un temps déterminé

Définitions - Éléments de contexte

Effectif / Nombre en ETPT

Certaines données sont à remplir en nombre de personnes et / ou en nombre d'ETPT.

Effectif concerne toujours un nombre de personnes, donc un nombre entier est attendu.

Nombre en ETPT (Equivalent Temps Plein Travail) : unité de mesure d'une capacité de travail.

Le terme ETPT est toujours spécifié si la valeur attendue est en équivalent temps plein.

Recrutement des ACB en 2023 par type de contrat et selon la durée		
ACB en CDI		
À temps complet	À temps incomplet	
3.6 - Effectif 4	3.7 - Effectif 2	
Effectif total d'ACB recrutés en CDI : 6		
3.8	Nombre total en ETPT des CDI recrutés	
6		

Liste de postes par fonction

Réf : Note de service DGER/SDPFE/2023-591 du 21/09/2023

Direction : Directeur ACB ; directeur-adjoint ACB ; responsable de site ; responsable pédagogique

Administration : Animateur Qualité ; Chargé de communication ; Comptabilité ; Référent handicap ; Secrétariat

Formation : Animateur CDR ; Chargé de vie de centre ; Chargé de développement ; Coordination des formations et pilotage ; Formateur en FPCA

Technique : Agent de laboratoire ; Agent polyvalent ; Espaces verts et naturels ; Informatique ; Surveillants (AE)

Formulaire 1. variable 4 - Fonctions supports

Opérations budgétaires et financières / Gestion des ressources humaines / Gestion de l'immobilier / Passation des marchés / Systèmes d'information / Communication et documentation / Expertise juridique / Activités européennes et internationales

Formulaire 2. variables 109 et 109b - Télétravail

Réf : Note de service télétravail SG/SRH/SDDPRS/2022-363 du 05/05/2022

Formulaire 2. variable 112

Prestations interministérielles : domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs (type comité d'entreprise).

Formulaire 3. variables 9 à 12 - Comptabilisation du nombre de CDD

- Si le contrat d'un agent est prolongé par un ou plusieurs avenants, compter un CDD.
- Si plusieurs contrats sont établis dans l'année pour un même agent (périodes non consécutives, changement de missions...), compter autant de CDD que le nombre de contrats effectués.

Formulaire 4. variables 9 à 14 - Activités pédagogiques

Ne concerne que l'ingénierie pédagogique, pas la coordination.

Annexe 1 – Procédure d’habilitation des agents

 Accès à l’enquête ACB 



Adresses de la plateforme

observatoire-acb.educagri.fr (plateforme de saisie)



Authentification CAS educagri

Identifiant : [prenom.nom](#)

Mot de passe : [mot de passe educagri](#)



Personne autorisée à habiliter

La Directrice ou le Directeur de l’EPL, ici nommés la Direction



Personnes habilitées

Toute personne désignée par la Direction

 Accès à l’enquête ACB 

 La Direction de l’EPL se connecte à l’application aux adresses suivantes :
qualif.observatoire-acb.educagri.fr et observatoire-acb.educagri.fr

 Observatoire ACB 

Bienvenue sur l'**observatoire** des conditions
d’emploi des **personnels ACB**

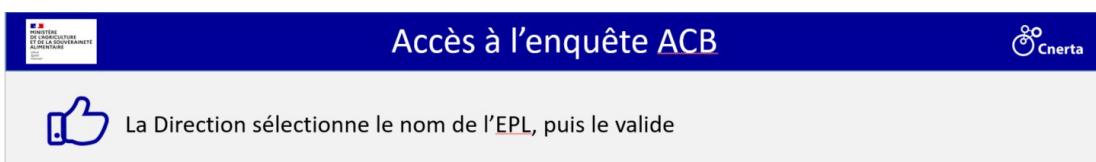
[Se connecter au service d’authentification CAS](#)  [Se connecter](#)

Ou

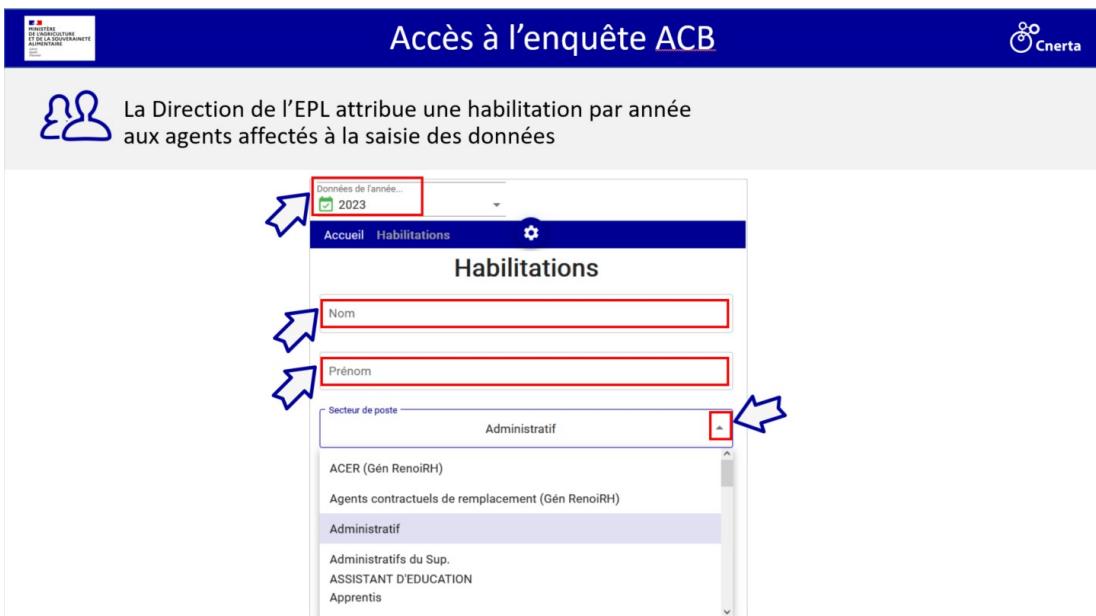
[Identifiez-vous](#)



This is a screenshot of the CAS login interface. It features a logo for "Enseignement agricole Service Central d'Authentification (CAS)". The main area contains fields for "Identifiant" (with value "prénom.nom") and "Mot de passe" (with value "Mot de passe educagri"). A green "SE CONNECTER" button is at the bottom. Three blue arrows point to the "Identifiant" field, the "Mot de passe" field, and the "SE CONNECTER" button.



This screenshot shows a modal dialog titled "Veuillez sélectionner votre établissement". It lists three options: "EPLEFPA de Quétigny Plombières Les Dijon (1303)" (selected), "CFA de Dijon Quétigny (772)", and "CFPPA de Dijon Quétigny (5000000004044)". A blue arrow points to the selected option, and another blue arrow points to the "VALIDER" button at the bottom right.





La Direction de l'EPL gère les autorisations par agents

Nom	Prénom	Courriel	Fonctions	Secteur de poste	Établissement	Habilitations	Autre(s) action(s)
∅ Perry	Sandrine	sandrine.perry@educagri.fr	Administratif catégorie C	Administratif	LEGTA Plombières les Dijon	No autorisation	GÉRER LES AUTORISATIONS
∅ Pouton	Jean	jean.pouton@educagri.fr	Gestionnaire	Administratif	EPLEPPA de Quétigny Plombières Les Dijon	<ul style="list-style-type: none"> CFA de Dijon Quétigny (772) CFPPA de Dijon Quétigny (3000000004044) 	GÉRER LES AUTORISATIONS
∅ Raslim	Nordine	nordine.raslim@educagri.fr	Administratif catégorie C	Administratif	LEGTA Plombières les Dijon	No autorisation	GÉRER LES AUTORISATIONS

Schéma du processus d'authentification, d'habilitation, de saisie et de validation de l'enquête :

